

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Applicabilité

Les présentes conditions générales sont applicables à tous les actes, services (y compris les envois à vue, locations,...) et contrats avec Duma Forklifts nv. Le client déclare connaître ces conditions et les accepter sans réserve. Toute dérogation à ces conditions, même si celle-ci a été mentionnée dans un de nos documents, ne sera opposable qu'à condition d'avoir été confirmée par écrit par un de nos administrateurs.

2. Offres

Les prix et les conditions de nos offres ne sont valables que pour la durée déterminée d'un mois, et sous réserve qu'aucune modification n'ait été subie chez nos fabricants.

3. Réserve de propriété

- a. En cas de non-paiement de la facture à l'échéance, le vendeur a le droit de reprendre l'appareil tout de suite, sans préavis et n'importe où il se trouve. Les marchandises restent propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du montant de la facture. Le locataire doit incorporer les conditions générales présentes dans ses contrats avec le sous-locataire.
- b. En cas de non-paiement de la facture à l'échéance, l'intérêt court de plein droit et sans mise en demeure au taux conventionnel de 1% par mois ou partie de mois à partir de l'échéance.
- c. En cas de non-paiement de la facture à l'échéance et après mise en demeure, tout montant dû est augmenté de plein droit de 12% avec un minimum de € 150 et un maximum de € 1850 à titre d'indemnisation conventionnelle forfaitaire des frais extrajudiciaires.
- d. En cas de dissolution du contrat de vente, le client est redevable d'une indemnité égale à 30% du montant du contrat.

4. Envoi à vue

Le client est responsable des biens qui auront été mis à sa disposition et en supportera la perte éventuelle. Les marchandises fournies à vue ou louées, ainsi que les prestations qu'elles entraînent, peuvent, si elles ne sont pas retournées à temps ou intégralement ou si elles ne sont pas retournées intactes, être facturées automatiquement sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

Les marchandises voyagent au risque et péril de l'acheteur, qui est censé avoir conclu une assurance tous risques pour le compte du vendeur à partir de la date de départ, sur base de la valeur à neuf du bien acheté.

5. Risque

Nos marchandises sont livrées à Marke et voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur. Le vendeur décline toute responsabilité en cas de perte, de dégâts ou de blessures de toute nature, résultant directement ou indirectement de l'utilisation du matériel par l'acheteur.

6. Délai de livraison

Si un délai de livraison a été fixé, celui-ci doit toujours être interprété approximativement. Nous nous engageons cependant à faire tout ce qui est raisonnablement en notre pouvoir pour respecter ces délais. Un retard éventuel ne donne jamais lieu à des dommages-intérêts quelconques de notre part.

7. Paiement

Nos factures sont payables au comptant à Marke dès réception, sauf stipulation contraire, confirmée par nous formellement et par écrit. Nous n'accordons pas d'escompte pour paiement au comptant.

8. Garantie

La garantie donnée par notre société à l'acheteur est la garantie pour les vices cachés. La garantie est seulement applicable pour autant que l'existence du vice caché nous sera signalé dans un délai de 8 jours après découverte, qu'il soit prouvé par le client et que nous soyons donnés la possibilité de vérifier l'existence du défaut cité. La période de garantie ne pourra jamais excéder celle accordée par les constructeurs du matériel vendu et est en tout cas limitée à six mois ou à 1000 heures de travail, selon le premier terme atteint. Le délai de garantie prend cours le jour de la livraison. La garantie ne s'applique qu'en cas des ventes de nouveau matériel, y compris les nouvelles pièces de rechange originales. La garantie ne s'applique pas dans le cas de matériel d'occasion, acheté dans l'état dans lequel il se trouve et à vérifier par le client qui l'achète à son propre risque. Les pneus, les équipements électriques et les accessoires sont exclus de notre garantie et sont seulement couverts par la garantie du constructeur. Ne sont pas non plus couvertes : les pièces qui devraient être remplacées par suite d'usure normale ou en cas de dommages dus à la négligence, à l'usage abusif, à la maladresse, au manque de surveillance ou d'entretien, ou à un usage non approprié. La garantie se limite au remplacement des pièces défectueuses et aux heures de travail des techniciens. Les frais de déplacement sont à charge du client. Le placement par le client de n'importe quelle pièce de rechange non originale entraîne la déchéance de toute garantie, et ceci pour le tout.

9. Compétence

Tant la réalisation, l'existence et les conséquences de la convention seront régies exclusivement par le droit belge. En cas de litige, seuls les tribunaux de Gand (division Courtrai) sont compétents. Uniquement le droit belge est applicable. En cas de contestation de l'interprétation de ce texte, seul le texte en langue néerlandaise fera foi.

L'acceptance de nos conditions générales de vente - en signant le bon de commande ou par manque de protestation de la facture - implique la renonciation pure et simple par le client à ses propres conditions générales d'achat, maintenant et pour le futur.